



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE
145 rue de la mairie
07440 ALBOUSSIÈRE
Tel : 04 75 58 30 64

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

En exercice	12
Présents	10
Absents	2
Procuration	0
Votants	10

DATE DE CONVOCATION : 12/06/2025

DATE D’AFFICHAGE : 12/06/2025

L’an 2025 et le jeudi 19 juin à 19h00

Le Conseil Municipal d’ALBOUSSIÈRE, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Michel MIZZI.

Présents : Mesdames MORFIN Magali, LEGRAND Véronique et Antoinette GARAYT et Messieurs MIZZI Michel, Jérémie RODE, Richard GUILLOT, Éric FRONDZIAK, BOUHADID Yazid, Bernard DUPONT. et ROULOT Lionel.

Absents excusés : Fabien MOUNIER

Absents : Mme CUCCIA Julie

Secrétaire de séance : Mme Magali MORFIN



Avant l'examen des points à l'ordre du jour, Mme Magali MORFIN est désignée en tant que secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil Municipal du 08/04/2025 est adopté à l'unanimité.

2. FINANCES

a. POINT FINANCIER

M. le Maire présente une situation du budget de la commune et le prévisionnel d'ici la fin d'année 2025.

Présentation d'un tableau regroupant les dépenses et recettes mensuelles de fonctionnement.

Un point de vigilance est mis sur le prévisionnel de fin d'année au niveau de la trésorerie de la commune et de la clôture du budget.

Arrivée de Jérémie RODE à 19h10.

b. ACCEPTATION DU DON DE M. PLISSON AU COMITE D'ACTION SOCIALE

M. PLISSON a fait un don de 150€ à la commune. Il est proposé d'accepter ce don sans contrepartie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

a. TAUX DE PROMOTION

Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer à 100 % le taux de promotion pour tous les grades d'avancement dans la collectivité

La délibération est approuvée à l'unanimité.



b. MISE A JOUR RIFSEEP

Mme Magali MORFIN présente la mise à jour du régime indemnitaire. Le conseil municipal avait pris une délibération le 13/02/2020 qu'il faut mettre à jour au niveau des plafonds maximum annuels qui était trop limitant lors de la première délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. CCRC

a. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Maire explique que le conseil municipal doit approuver le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires dans le cadre d'un accord local dont voici ci-après la proposition :

Commune	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2025	Nombre de sièges
Guilherand-Granges	11 277	13
Saint-Péray	7 591	9
Charmes sur Rhône	3 160	4
Saint Georges les Bains	2 415	3
Cornas	2 397	3
Soyons	2 298	3
Toulaud	1 701	2
Alboussière	1 026	2
Saint Romain de Lerps	989	2
Champis (siège de droit)	659	1
Boffres (siège de droit)	618	1
Saint Sylvestre (siège de droit)	511	1
Châteaubourg (siège de droit)	232	1
Total	34 874	45

La délibération est approuvée à l'unanimité.

b. APPROBATION DE L'ARRET DU PLUiH

M. le Maire explique que la commune d'Alboussière participe à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), en lien étroit avec la Communauté de communes Rhône-Crussol. Plusieurs étapes ont été franchies : définition des grandes orientations (PADD) et débats au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux, préparation des Orientations d'Aménagement et de Programmation, définition du zonage, et écriture du règlement.

La charte de gouvernance « *Accompagner le transfert de la compétence PLU et élaborer le PLUi* » précise que l'arrêt du projet de PLUiH ne peut se faire qu'après validation à la majorité des deux tiers des conseils municipaux.

Le projet de PLUiH sera arrêté par le conseil communautaire le 26 juin 2025.

Pour répondre aux engagements précisés dans la charte de gouvernance, il est proposé :

- D'émettre un avis favorable à l'arrêt du PLUiH par le conseil communautaire.

Après l'arrêt du PLUiH par le conseil communautaire, la commune donnera son avis, en particulier sur les orientations d'aménagement, de programmation et sur le règlement qui la concerne directement conformément au Code de l'Urbanisme.

Le maire rappelle que le nombre de logements autorisé sur 12 ans est de 85 dont 20 seront attribués au projet de villas seniors de l'EHPAD.

La délibération est approuvée à 9 voix pour et une abstention.

5. DELIBERATIONS

a. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme Véronique LEGRAND présente les modifications du règlement de la cantine scolaire qui sont les suivantes :

- Non remboursement des repas réservés mais non pris en raison de l'absence de l'enfant (même sur présentation de justificatif médical)
- Délais de réservation ramené au mardi minuit au lieu du mercredi minuit afin de respecter les termes du contrat avec le prestataire de restauration.

La délibération est approuvée à 2 abstentions, 2 voix contre et 6 voix pour.

b. REMISE GRACIEUSE A MME SANDRA VACHER

M. le Maire explique que Mme VACHER Sandra devait s'acquitter d'un droit de place d'un montant de 161,50€. Elle a effectué ce virement qui n'a pas été reçu par le SGC. Ce dernier a engagé une procédure de relance via un huissier. Mme VACHER a refait le virement qui a été validé par le SGC d'un montant de 161,50€.

Après validation auprès du SGC il est proposé de faire une remise gracieuse des frais d'huissier à Mme Sandra VACHER pour un montant de 21.14€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

c. REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR M. MICHEL MIZZI

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le besoin suivant :

La salle municipale doit s'équiper de rideaux occultants résistant au feu (caractéristique M1).



Cet achat sera effectué sur le site de Leroy Merlin sur lequel il n'est pas possible de payer par mandat administratif.

Les frais d'achat sont avancés par M. le Maire pour un montant de 431,54€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

d. REMBOURSEMENT FRAIS MATERIEL INFORMATIQUE M. CONSTANTINIDES

La commune doit s'équiper d'un disque dur externe afin de faire des sauvegardes régulières des données et de pouvoir les stocker dans un autre lieu que là où se trouve le système informatique.

M. Pierre Louis CONSTANTINIDES doit avancer les frais d'achat d'un disque dur de sauvegarde d'un montant de 69,97€ en raison de l'obligation de payer par carte bancaire et non par mandat administratif.

La commune doit rembourser ce montant à l'agent.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

e. SUBVENTION « SEJOUR ADO TRIBU »

M. le Maire explique que les 12 adolescents de la Tribu souhaitent trouver des financements pour leur séjour estival. Ils ont demandé à pouvoir effectuer des travaux pour la mairie contre une subvention. Le budget total de leur séjour n'est pas encore clôturé mais avoisinera les 5 500€.

Le montant de la subvention proposé est de 400€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. DECISION DU MAIRE

SIGNATURE DU PRET BANCAIRE

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a signé le contrat de prêt bancaire pour un montant de 250 000€ sur 25 ans, le taux est de 2,8% (taux du livret A + 0,4).

7. INFORMATIONS

a. RECRUTEMENT PETIT BISTROT

Véronique LEGRAND explique l'avancement de la recherche d'un repreneur pour la gérance du petit Bistrot. M. et Mme HAMSAOUI ont signé la convention de location du fonds de commerce et devraient rouvrir le bistrot à partir du 09/09/2025. L'inauguration aura lieu le 27-09-2025.



b. AVANCEMENT TRAVAUX PLATEAU MEDICAL – RESEAU DE CHALEUR

Richard GUILLOT présente l'avancement des différents projets en cours sur la commune.

- Plateau médical : les travaux ont démarré, les livraisons du matériel et le démarrage s'est bien passé, les délais devraient être tenus
- Réseau de chaleur : les travaux ont démarré, il faut reloger le personnel et les enfants gardés par la Tribu et la maison d'assistantes maternelles du 07/07/2025 au 15/07/2025 dans les locaux de l'école. L'organisation de leur transfert durant cette période est en cours.

c. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION DE MME ROBERTA PETRINI

M. le Maire explique qu'une convention d'occupation du domaine public doit être signée avec Mme Roberta PETRINI concernant l'installation d'une structure sur la place de la fontaine.

M. Jérémy RODE demande le démontage de cette structure qui ne respecte pas l'esthétique et la sécurité sur cette place au centre du village.

Les conseillers demandent à ce que Mme Roberta PETRINI démonte cette structure d'ici le 05/07/2025.

Un rappel de la réglementation doit être fait à Mme PETRINI : Il faut qu'elle dépose en premier lieu une déclaration préalable de travaux ; puis de signer une convention à la suite de quoi la structure pourra être mise en place.

Clôture de la séance à 20h28

